

sonnaire, (ces braves gens sont protestants). Après ce premier soin ils s'acheminèrent vers Pembina. L'un d'eux eut la bonté de prendre le devant pour prévenir M. Rolette, (catholique de Pembina) lequel s'empressa de venir au-devant de M. Goiffon, avec une traîne. Il le retint chez lui et lui prodigua tous les soins que réclamait sa cruelle position. M. Rolette a été pour lui plutôt une mère qu'un père, par les tendres soins qu'il en prenait.

M. Goiffon avait creusé un trou dans la neige près de son cheval, puis un autre dessous pour se mettre à l'abri du mauvais temps ; c'est là même qu'on l'a trouvé. Son pied gauche, presque toujours dans l'eau à cause de la position où il se trouvait, a été moins atteint par le froid que son pied droit ; l'amputation de ce premier a été faite dès les premiers jours de son arrivée.

A la nouvelle de ce triste accident, les Révérends Pères auraient bien désiré de voler au secours du pauvre Missionnaire affligé, mais les chemins ne le permettaient pas. Le bon M. Goiffon, de son côté, soupirait après le bonheur de se voir entouré de confrères et de compatriotes, aussi, demanda-t-il avec instance d'être transporté à St.-Boniface. Le Révérend Père Lestanc s'empressa d'expédier un homme avec tous les secours possibles pour l'aller chercher.

En effet, il arriva ici le 28 novembre dernier. Des larmes de compassion et de joie, si on peut le dire, coulèrent de tous les yeux, et vous pensez bien que le pauvre patient fut entouré des soins les plus pressés. Il était à l'Evêché, aux soins des Révérends Pères en l'absence de Sa Grandeur Monseigneur Taché.

Il semble que la Divine Providence ne l'avait conduit à St.-Boniface, et précisément à l'Evêché, que pour lui faire essayer encore une épreuve bien sensible. Au commencement de décembre dernier, ce bon monsieur avait été trouvé dans un état de faiblesse telle que le médecin jugea qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre : une abondante hémorragie s'était déclarée par l'ouverture de sa plaie. Peu de jours après cette déclaration du médecin, à peine revenu de cette faiblesse extrême, il eut à subir le désastre du feu, accident lamentable qui nous jette dans la consternation la plus désolante.

Vous avez appris, très-honorée Mère, tous les détails de ce sinistre désastreux, dans le journal de la Rivière-Rouge. Vous y avez vu que notre vénéré et digne Pasteur, se trouvait réduit à n'avoir plus, à l'exemple du Divin Maître, où reposer sa tête au retour de son voyage apostolique.

M. Goiffon seul échappa aux flammes, par les soins actifs du Révérend Père Maistre, qui, au cri d'alarme, s'empara de son cher confrère malade, lequel, par un héroïsme sans égal, pria le Révérend Père de le laisser mourir, disant qu'il était inutile et de songer à sauver ceux qui pouvaient servir encore. Sa prière sans doute ne fut pas écoutée ; on sortit M. Goiffon et il fut pendant dix ou douze minutes exposé au froid, puis il fut transporté ici, où nous en prenons soin autant qu'il nous est possible de le faire. . .

LA SŒUR CURRAN.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

INSPECTEURS D'ECOLE.

Son Excellence le Gouverneur-Général par minute en Conseil en date du 7 juin courant, a bien voulu approuver les nominations suivantes :
 MM. Charles Borromée Rouleau, muni du diplôme de l'Ecole Normale Laval pour académie, et professeur à l'académie d'Aylmer et M. William Hamilton sont nommés inspecteurs des écoles des comtés d'Ottawa et de Pontiac.
 M. Rouleau sera chargé de l'inspection des écoles catholiques et M. Hamilton de l'inspection des écoles protestantes.

COMMISSAIRES D'ECOLE.

Son Excellence le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 31 mai dernier, nommer Messieurs Charles Moreau et Charles Drolet commissaires d'école pour la municipalité scolaire de Ste. Foye, dans le comté de Québec.

SEPARATION ET ERECTION DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 31 mai dernier, annexer à la municipalité scolaire de la Bannière des Trois-Rivières toute cette partie du Fief St. Maurice connu sous le nom de rang du chemin des Forges et qui est déjà comprise dans la dite municipalité pour fins scolaires.

Son Excellence le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 23 du courant :

Réunir en municipalité scolaire, les townships de Newport, Auckland, Ditton, Chesam et Clinton dans le comté de Compton ;

Réunir en municipalité scolaire les townships de Whittou, Marston et Hampden, dans le comté de Compton ;

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de St. Pierre, dans le comté de Mégantic, avec les limites suivantes : comprenant le township de Broughton, à l'exception des trois premiers rangs, toute cette partie de Thetford, qui s'étend depuis le lot No. 1 jusqu'au No. 12 inclusivement : les lots Nos. 12 et 13 dans le quatorzième et quinzième rangs de Leeds, et dans le seizième depuis le No. 11 au No. 17 inclusivement ; et ajouter le reste de Thetford à la municipalité de Leeds.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DU DISTRICT DE MONTREAL.

Mlles. Mary Bangel, Isabella J. Bradford, Jane Davis, Mary Ann Foster, Charlotte M. Smith ; MM. Augustus B. P. Palmer, Salomon Kalkner, Edward McManus, Joshua Blazard, Lacllan McMullin, H. G. Trépanier, Archibald McIntosh ; Mlles. Fanny Millar, Annabella Campbell, Clara Boyce, Mary Jane Latham, Larinda Gentile, Agnes Barnaby, Mary Ann Townsend, Mary McGregor, Claire Trudeau, et Céline A. Wood, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

A. RENNIE,
 Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OTTAWA.

Mlles. Aurélie Patry, Margaret McLaughlan, Jessee C. Ferguson ; MM. Anthony Conroy, et James Joyce, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

JOHN R. WOODS,
 Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN 1861.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1860.

BUREAU DE L'EDUCATION,
 Montréal, 17 avril 1861.

A l'Honorable Secrétaire Provincial.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon sixième rapport sur l'état de l'Instruction publique dans le Bas-Canada.

Le Conseil de l'Instruction Publique s'est occupé, dans l'année qui s'est écoulée depuis sa nomination, de toutes les questions que la loi l'avait chargé de régler et a fait, sur chacune d'elles, les progrès que l'on pouvait espérer, vu leur importance.

Sur l'importante question de l'approbation des livres qui doivent être exclusivement en usage dans les écoles ; considérant qu'il se trouve certaines catégories d'ouvrages, qui, malgré les soins donnés à leur compilation et à leur rédaction, ne peuvent cependant, à raison des difficultés que présentent les sujets dont ils traitent, être indifféremment adoptés pour les enfants catholiques et pour les enfants protestants, le Conseil a décidé que le comité chargé de l'examen pourrait faire rapport que certains livres ont été examinés par tout le comité et ont reçu l'approbation de tout le comité, et que d'autres n'ont été approuvés que par les membres catholiques, ou par les membres protestants du comité ; et qu'avis serait donné de ce fait, en même temps que de l'approbation du Conseil. Les parents et les autorités scolaires avaient droit à ce qu'une telle distinction fût faite pour leur servir de guide, et le moyen adopté par le Conseil, pour atteindre ce but, est le seul que la loi ait laissé à sa disposition. Le Conseil a procédé de